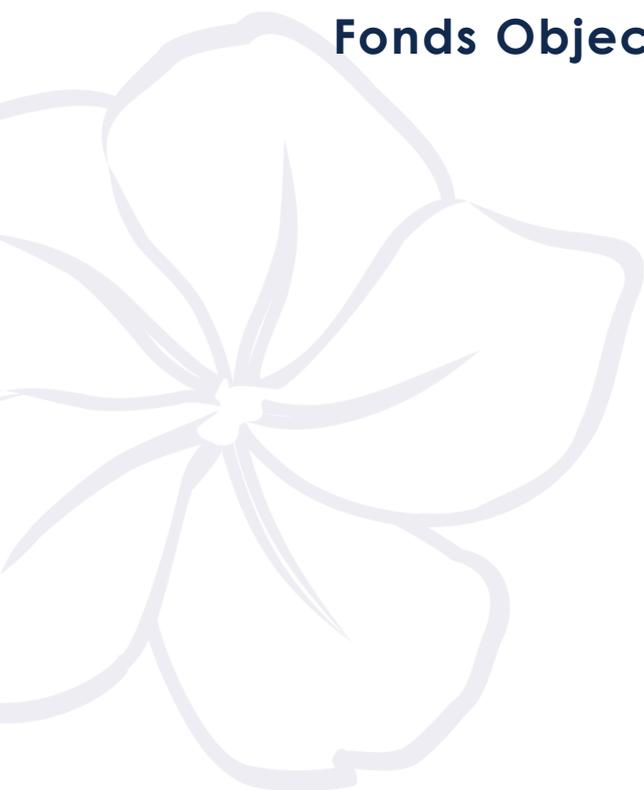




Consultation de Place

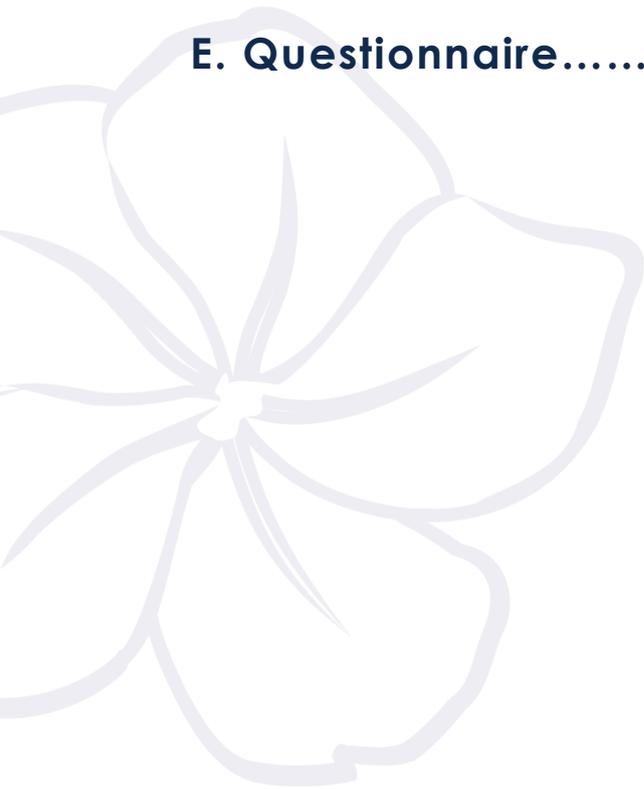
Fonds Objectif Biodiversité, non coté



Mars 2025

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| A. Contexte..... | 3 |
| B. Cahier des charges..... | 4 |
| 1. Objectif général du Fonds..... | 4 |
| 2. Société de gestion | 4 |
| 3. Classes d'actifs retenues | 4 |
| 4. Thématiques d'investissement | 5 |
| 5. Répartition géographique..... | 5 |
| 6. Limite d'exposition et liste d'exclusion | 6 |
| 7. Mesure d'impact..... | 6 |
| 8. Détention capitalistique | 7 |
| 9. Autres considérations et critères..... | 7 |
| 10. Gouvernance et reporting..... | 8 |
| C. Règlement de la consultation..... | 10 |
| D. Annexes..... | 12 |
| E. Questionnaire..... | 14 |



A. Contexte

Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal a ancré l'objectif d'une mobilisation accrue des capitaux privés pour la restauration de la biodiversité et du capital naturel. Pour y répondre, les investisseurs institutionnels ont leur rôle à jouer dans l'orientation des flux financiers vers la préservation et la restauration de la biodiversité et du capital naturel. Dans cette perspective, un consortium d'investisseurs institutionnels français (le « Consortium ») a lancé l'initiative de Place « Fonds Objectif Biodiversité » (le « Fonds »), un véhicule d'investissement non coté engagé dans cette initiative. Ce Fonds vise à identifier, financer et accompagner des solutions (désignant les entreprises ainsi que leurs modèles économiques mis en œuvre pour répondre à un enjeu spécifique) innovantes contribuant à l'atteinte des objectifs fixés par le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et à la réduction des cinq pressions identifiées par l'IPBES, tout en maximisant leurs impacts positifs sur la biodiversité, l'eau, l'alimentation, la santé et/ou le climat. Ces solutions s'appuieront sur des modèles économiques viables, pérennes et innovants.

Le Consortium s'est engagé dans cette initiative avec le soutien de l'Association Française des Investisseurs Institutionnels (« AF2I »), France Assureurs, l'Association Française de la Gestion d'Actifs (« AFG »), France Invest et l'Institut de la Finance Durable (« IFD »). L'objectif est de prendre des participations dans des entreprises à différents stades de maturité – capital-innovation, capital-développement et capital-transmission – tout en pouvant également financer des solutions en dette hybride. L'approche repose sur l'intégration de critères stricts de sélection des participations et de mesure de l'impact.

Ce Fonds se distinguera par une méthodologie rigoureuse et s'appuiera sur la meilleure connaissance scientifique disponible par l'intermédiaire d'un Comité Scientifique (« CS ») garantissant l'intégration des meilleures pratiques et des standards internationaux de préservation et de restauration de la biodiversité et du capital naturel. Cette gouvernance renforcée visera à articuler les exigences financières et extra-financières pour assurer une création de valeur durable et mesurable sur le long terme.

Dans ce cadre, le présent document constitue la consultation visant à sélectionner la société de gestion qui assurera la gestion de ce Fonds. En janvier 2025, la société de conseil Jasmin Capital a été retenue pour accompagner le Consortium dans cette démarche qui aboutira, à l'été 2025, à la sélection du gérant avec un objectif de lancement cible du Fonds fixé à fin 2025.

Le calendrier détaillé de la consultation est disponible dans la section C, « Règlement de la consultation ».

B. Cahier des charges

1. Objectif général du Fonds

Le Consortium est guidé par une ambition claire : positionner le Fonds sur les meilleures pratiques de financement de solutions pour la biodiversité. Les objectifs sont les suivants :

- Financer des solutions innovantes dont le modèle d'affaires agit en faveur de la biodiversité ;
- Contribuer via un portefeuille non coté aux objectifs internationaux de protection et de préservation de la biodiversité ;
- Adopter une approche méthodologique innovante et évolutive relative à la prise en compte de la biodiversité dans la création de valeur et la gestion financière

Le Fonds s'appuiera sur le CS, déjà constitué, en tant qu'organe consultatif stratégique. Le CS jouera un rôle clé dans l'accompagnement du Consortium en lui offrant à la fois un ancrage scientifique et un regard indépendant. Son objectif est d'assurer une amélioration continue du processus de gestion, en étroite collaboration avec le gérant sélectionné, afin de garantir l'adoption des meilleures pratiques en matière d'intégration de la biodiversité dans les décisions d'investissement.

2. Société de gestion

L'analyse des candidatures aboutira à la sélection du gérant en charge de la structuration et de la gestion du Fonds. Le gérant sélectionné aura la possibilité de s'associer à une société de gestion tiers afin de compléter son périmètre d'action et d'intégrer des classes d'actifs non couvertes en interne. Dans ce cadre, un Comité d'Investissement unique devra être instauré afin d'assurer un pouvoir décisionnel efficace. Aussi, le Consortium devra disposer d'un interlocuteur unique, garantissant ainsi une communication centralisée et optimisée.

Le Consortium accordera une préférence aux sociétés de gestion soumissionnaires proposant une vision stratégique de long terme sur la thématique de la biodiversité, se projetant dans une démarche de création de fonds successeurs au-delà de ce véhicule de Place et s'appuyant sur une équipe dédiée ayant des compétences affirmées sur les sujets de biodiversité.

Par ailleurs, la société de gestion soumissionnaire devra impérativement être signataire des Principes pour l'Investissement Responsable sous l'égide des Nations Unies (« **UN PRI** »). Tout autre label et engagement sera valorisé.

Enfin, la société de gestion soumissionnaire devra disposer d'une stratégie clairement établie concernant les énergies fossiles, dont la sortie du secteur du charbon, en précisant l'horizon.

3. Classes d'actifs retenues

Le Fonds réalisera des investissements en actifs non cotés. Ces participations pourront répondre à des stratégies d'investissement différentes, en particulier :

- Capital-Transmission (« *Buyout* ») ;
- Capital-Développement (« *Growth* ») ;
- Capital-Innovation (« *Venture Capital* ») ;
- Dette Hybride

La société de gestion soumissionnaire fournira une définition des stratégies d'investissement envisagées dans le cadre de sa candidature.

Bien qu'un panachage des stratégies d'investissement soit possible, le Fonds investira majoritairement dans le Capital-Transmission et le Capital-Développement. Le Capital-Innovation et la Dette Hybride ne pourront représenter qu'une fraction minoritaire de l'allocation globale : leur

cumul ne devra pas excéder 30% du montant total investi par le Fonds, avec une exposition maximale au Capital-Innovation à hauteur de 20% de ce même montant total.

La société de gestion soumissionnaire dispose de la flexibilité nécessaire pour proposer une allocation entre les différentes classes d'actifs du segment non coté. Elle devra indiquer son allocation cible, en justifier la pertinence, argumenter sur la profondeur de marché permettant d'atteindre cette allocation et indiquer l'horizon temporel de déploiement, en veillant à démontrer en quoi elle concourt efficacement à la réalisation des objectifs du Fonds, notamment concernant la performance cible décrite dans la section 9.

Enfin, le Consortium n'imposera aucune contrainte spécifique quant à la taille des participations et adoptera une approche flexible à cet égard. La stratégie d'investissement pourra ainsi s'articuler autour des segments small-cap et mid-cap. La société de gestion soumissionnaire devra formuler sa propre définition de ces segments.

4. Thématiques d'investissement

La thèse d'investissement du Fonds sera alignée sur les objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal retenus par le Consortium, à savoir les cibles 2,3,7,8,10,15, et 19 (*Annexe 1*).

Dans le cadre de sa thèse d'investissement, le Fonds visera également à contribuer à la réduction d'un maximum de pressions parmi les cinq identifiées par l'IPBES (*Annexe 2*).

Le Fonds devra, pour les participations dont le modèle d'affaires s'y prête, intégrer une stratégie de développement alignée sur une trajectoire carbone rigoureuse, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris, visant la neutralité carbone d'ici 2050.

Les sociétés en portefeuille devront démontrer une approche innovante, être en capacité de devenir leader sur leur segment de marché et, à terme, disposer d'un avantage concurrentiel différenciant, notamment à travers une capacité d'instauration de barrières à l'entrée. Elles s'appuieront sur des modèles économiques viables et pérennes. Une thèse d'investissement adressant un large éventail de secteurs impactant la biodiversité sera particulièrement appréciée.

La société de gestion soumissionnaire devra soumettre au Consortium une définition de ce qui constitue une solution en faveur de la biodiversité, ainsi que les éléments permettant d'en qualifier le caractère innovant.

Dans cette définition la société de gestion soumissionnaire veillera à expliquer l'approche retenue pour catégoriser l'impact d'une solution sur la biodiversité en gain net ou en perte évitée. Elle devra également préciser la distinction entre contribution directe et indirecte.

Bien que le Consortium n'exige pas que les solutions proposées adressent directement les dimensions territoriales, humaines et sociales (*Annexe 3*), leur prise en compte sera valorisée dans la mesure où elles génèrent des cobénéfices tangibles et mesurables. Dans cette perspective, une attention particulière sera portée aux solutions s'inscrivant dans une démarche alignée à la taxonomie verte européenne (principe DNSH), garantissant ainsi l'absence d'effets indésirables significatifs.

La société de gestion soumissionnaire devra démontrer sa capacité à identifier des solutions d'investissement ayant un impact sur les écosystèmes terrestres, aquatiques d'eau douce et aquatiques marins (*Annexe 4*). Le Consortium ambitionne une répartition cohérente entre les solutions oeuvrant en faveur de ces différentes catégories d'écosystèmes.

5. Répartition géographique

Le gérant sélectionné devra allouer au minimum 80% du montant total investi dans des participations situés au sein de l'Union Européenne, en Norvège, en Suisse ou au Royaume-Uni. Le Fonds devra être investi à 100% dans des pays membres de l'OCDE.

La société de gestion soumissionnaire devra proposer une allocation cible concernant l'exposition en devise et la diversification géographique.

Afin d'assurer une certaine flexibilité dans la construction du portefeuille, aucune exigence minimale d'exposition aux participations situées en France n'est imposée. Toutefois, les sociétés de gestion soumissionnaires devront démontrer leur capacité à cartographier et localiser les bénéficiaires territoriaux générés par les solutions en portefeuille, via par exemple une approche géospatiale. D'une part cette exigence vise à adresser des pressions jugées matérielles sur les écosystèmes considérés. D'autre part, elle permet de prévenir tout risque de mal-adaptation, en s'assurant que les solutions proposées ne génèrent pas, involontairement, une augmentation de la vulnérabilité des écosystèmes.

De même, le Consortium ne prévoit aucune obligation spécifique en matière de répartition de l'allocation entre les investissements réalisés au sein de l'Union Européenne, qu'ils soient situés dans la zone euro ou hors zone euro. Toutefois, toute décision en matière d'allocation devra être argumentée. La société de gestion soumissionnaire devra également indiquer la part de l'allocation non libellée en euros et détailler les coûts liés à la mise en place d'une couverture de change pour les participations non dénommées en euros, comme décrit dans la section 9.

6. Limite d'exposition et liste d'exclusion

1. Limite d'exposition

La taille d'un investissement individuel ne pourra pas excéder 15% du montant total souscrit du Fonds afin d'optimiser la diversification du portefeuille, avec la possibilité d'atteindre 20% sous réserve d'une approbation préalable à la majorité simple du Consortium. Par ailleurs, le Fonds visera une exposition à un minimum de 10 participations afin de garantir une diversification adéquate.

2. Liste d'exclusion

La liste ci-dessous constitue un référentiel d'exclusion que le gérant sélectionné devra impérativement respecter dans le cadre de sa politique d'investissement et, en conséquence, exclure de l'allocation du portefeuille :

- Secteurs nocifs à la biodiversité (pesticides chimiques, huile de palme, etc.) ;
- Secteurs habituels d'exclusion (tabac, hydrocarbures, armes, etc.) ;
- Entreprises ne respectant pas le Pacte Mondial

Le Consortium encourage la société de gestion soumissionnaire à contribuer à l'élaboration de cette liste en identifiant et en précisant d'autres secteurs pertinents à exclure, en cohérence avec la stratégie d'investissement du Fonds.

7. Mesure d'impact

La société de gestion soumissionnaire devra définir un processus structuré et formalisé, assorti d'une méthodologie rigoureuse de mesure de l'impact avéré et attendu, intégrant des indicateurs identifiables, pertinents, quantifiables et traçables. Ces indicateurs devront permettre d'évaluer l'alignement des futures participations aux enjeux liés à l'atteinte des objectifs cibles de Kunming-Montréal sélectionnés par le Consortium ainsi qu'à la réduction d'un maximum de pressions identifiées par l'IPBES. La méthodologie proposée pourra s'appuyer sur un cadre reconnu et devra permettre une analyse de l'impact selon trois niveaux distincts :

- (i) Au niveau de chaque participation :** Par la mise en place de plusieurs indicateurs au niveau de chaque participation permettant une évaluation granulaire et spécifique de l'impact propre à chaque solution et à sa chaîne de valeur ;
- (ii) Au niveau du portefeuille global :**

- a. Par la mise en place d'indicateurs agrégés offrant une vision consolidée des impacts à l'échelle du portefeuille et ;
- b. Par la mise en place d'un indicateur unique offrant une vision unifiée

La société de gestion soumissionnaire devra démontrer sa capacité à instaurer un dispositif robuste de suivi continu de ces indicateurs tout au long du cycle d'investissement, incluant un système de projection des impacts positifs à long terme et d'évaluation de l'additionalité, c'est-à-dire les bénéfices apportés par rapport à l'état souhaité de la biodiversité dans les écosystèmes ciblés. À cet effet, elle devra fournir une description de la méthodologie employée en justifiant son applicabilité et sa fiabilité.

En complément, la société de gestion soumissionnaire pourra annexer à sa candidature toute grille d'analyse ou de suivi de l'impact sur la biodiversité déjà existante.

À terme, l'objectif du Consortium est de rapporter l'impact sur la biodiversité à chaque euro investi en évaluant deux niveaux. Le premier niveau correspond à l'impact intrinsèque de l'activité de la solution, sans tenir compte des investissements effectués par le Fonds. Le second niveau porte sur l'impact additionnel créé grâce aux capitaux apportés par le Fonds.

Il convient de souligner que l'approche méthodologique relative à l'intégration de la biodiversité, aux mesures d'impact et aux indicateurs sélectionnés devra être évolutive et alignée sur les meilleures pratiques de marché. Cette méthodologie devra faire l'objet d'efforts continus d'amélioration au fil du temps et devra faire l'objet d'une revue annuelle par le CS. Elle devra s'inscrire dans une théorie du changement, définissant le lien entre les actions mises en place et les objectifs attendus.

8. Détention capitalistique

Bien qu'aucun seuil minimal de détention ne soit requis, le Consortium attend du Fonds qu'il s'engage à assurer un pouvoir décisionnel effectif au sein des participations, notamment en garantissant, pour la majorité des participations, la détention a minima d'un siège au sein de leur Conseil d'Administration, Conseil de Surveillance ou équivalent.

Cet engagement vise à assurer un contrôle stratégique et une implication active dans la gestion et l'orientation des solutions concernées, conformément aux objectifs de cette initiative.

9. Autres considérations et critères

Le Fonds devra présenter les caractéristiques suivantes :

| Caractéristique | Détails |
|------------------------------|--|
| Structure juridique | Agnostique. La société de gestion soumissionnaire devra proposer une forme juridique appropriée et expliquer le rationnel motivant ce choix. |
| Taille cible | 150 millions d'euros. La société de gestion soumissionnaire devra expliquer sa capacité à déployer ce montant en fonction du Cahier des charges. Cette taille cible est susceptible d'évoluer. |
| Performance financière cible | TRI net cible de 10-15%. Les performances doivent inclure à la fois un retour financier et un impact mesurable sur la biodiversité. |
| Durée du fonds | 10 ans + 2 x 1 an, soumis à l'approbation du Consortium pour les deux prorogations. |
| Période d'investissement | 5 ans, à compter de la date du premier closing, sans extension possible. Un calendrier de déploiement prévisionnel est attendu. |
| Label Tibi | Non obligatoire, mais envisageable en fonction de la thèse d'investissement proposée. |

| | |
|----------------------|--|
| Classification SFDR | Article 8 obligatoire et Article 9 préférable, mais non obligatoire. |
| Modèle économique | <p>La rémunération reposera sur un modèle combinant des frais de gestion et un mécanisme de <i>Carried Interest</i>.</p> <p>La société de gestion soumissionnaire pourra proposer un modèle économique dans lequel le <i>Carried Interest</i> est conditionné à l'atteinte des objectifs d'impact sur la biodiversité, sur la base des indicateurs définis dans la section 7.</p> <p>Par exemple, ce modèle pourrait fonctionner ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Carried Interest</i> de 20%, réparti comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ 10% conditionné à l'atteinte du hurdle de 8% ; ○ 10% conditionné à l'atteinte du hurdle de 8% ET à l'atteinte des indicateurs précédemment définis <p>Dans une démarche d'amélioration des pratiques de marché, de renforcement de l'alignement des intérêts et d'un partage plus équilibré de la valeur entre les parties prenantes, la société de gestion soumissionnaire pourra proposer des mécanismes innovants favorisant ces objectifs.</p> |
| <i>GP commitment</i> | Le Consortium sera particulièrement sensible à une société de gestion soumissionnaire prête à s'impliquer activement à ses côtés par l'intermédiaire d'un <i>GP commitment</i> . |

10. Gouvernance et reporting

1. Gouvernance

Le Fonds devra être doté d'un Comité d'Impact (« CI ») validant les indicateurs d'impact ainsi que les seuils atteints par participation sur lesquels le niveau de *Carried Interest* sera indexé.

La société de gestion soumissionnaire devra également expliquer comment elle souhaite construire sa collaboration avec le CS. Pour rappel et afin d'assurer une transparence, le CS aura pour objectif de fournir au Consortium les recommandations nécessaires pour que celui-ci valide annuellement l'approche méthodologique décrite en section 7.

Au-delà de ces exigences, la société de gestion soumissionnaire devra proposer un schéma de gouvernance détaillé impliquant le Consortium ainsi que l'ensemble des parties prenantes. Ce schéma de gouvernance devra également préciser le rôle et les responsabilités de chaque partie prenante, les décisions devant être soumises à l'avis du Consortium, les différentes instances de gouvernance, ainsi que la fréquence des réunions. Par ailleurs, la société de gestion devra résumer sa politique de vote et les grandes orientations guidant l'exercice de ses droits de vote au sein des sociétés en portefeuille.

2. Reporting

Le gérant devra être en mesure de présenter au Consortium des rapports financiers et extra-financiers de manière trimestrielle et rédigés en français, intégrant des éléments quantitatifs et qualitatifs. Le reporting devra également répondre aux exigences réglementaires des membres du Consortium, notamment en matière de transparence et de conformité à Solvabilité II. La société de gestion soumissionnaire devra expliquer son approche en termes de collecte des données.

Ainsi, la société de gestion soumissionnaire devra inclure dans sa candidature, à titre indicatif, une maquette de reporting illustrative incluant :

- Rappel des principales caractéristiques du mandat : objectif général du Fonds, nom du gestionnaire, classes d'actifs, thématiques mises en avant par le Fonds, date de création, participations gérées, etc.

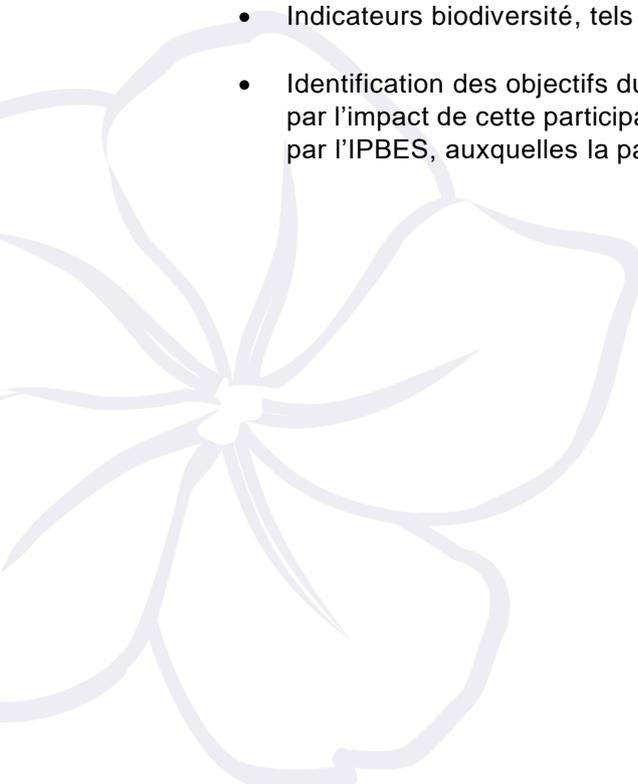
- Commentaires de la société de gestion sur les faits marquants de la gestion au cours du trimestre
- Analyse des indicateurs biodiversité sur différentes périodes
- Diversification par pays, segment, secteur, devise, etc.
- Autres éléments extra-financiers spécifiques à la thèse d'investissement

Au niveau du Fonds :

- Montants appelés, distribués, investis (en M€ et en %)
- Indicateurs usuels de performance (TRI, Multiple brut, TVPI, DPI, etc.)
- Commentaire de la société de gestion sur les performances, les acquisitions, les sorties, le pipeline, etc.
- Indicateurs biodiversité, tels que définis dans la section 7 « Mesure de l'impact »

Au niveau des participations sous-jacentes :

- Éléments financiers usuels pour chaque participation sous-jacente (CA, EBITDA, % marge d'EBITDA, dette nette, levier, % de détention, etc.)
- Indicateurs usuels de performance (TRI et Multiple brut) ainsi que le rappel de la méthode de valorisation retenue
- Commentaire de la société de gestion sur les performances, le trading actuel, les actualités, etc.
- Indicateurs biodiversité, tels que définis dans la section 7 « Mesure de l'impact »
- Identification des objectifs du Cadre mondial Kunming-Montréal, dont l'atteinte est facilitée par l'impact de cette participation sous-jacente, ainsi que des pressions, telles que définies par l'IPBES, auxquelles la participation sous-jacente contribue à atténuer



C. Règlement de la consultation

La présente consultation est prioritairement destinée aux sociétés de gestion disposant d'équipes de gestion, qu'elles soient déjà constituées ou recrutées spécifiquement à cet effet, établies en France.

Le processus de sélection s'articule en deux phases distinctes :

- Une phase de présélection fondée sur l'analyse des candidatures déposées (« l'écrit »)
- Une phase de soutenance orale, au cours de laquelle les sociétés de gestion soumissionnaires seront invitées à présenter et défendre leur proposition (« l'oral »)

Les sociétés de gestion soumissionnaires sont d'ores et déjà invitées à se tenir prêtes pour une éventuelle soutenance orale de leur candidature, programmée le jeudi 3 juillet 2025.

À l'issue de ce processus, une société de gestion sera sélectionnée.

Il est expressément rappelé que les réponses fournies dans le cadre de cette consultation engagent juridiquement les sociétés de gestion soumissionnaires.

Dans un souci d'équité et de transparence, tout contact avec les membres du Consortium en lien avec cette consultation est strictement interdit à compter de la date de son lancement. Toute question ou demande de clarification devra être adressée exclusivement à Jasmin Capital, à l'adresse suivante : fondsbiodiversité@jasmincapital.com.

Calendrier de la consultation :

| Date | Détails |
|----------------|---|
| 19 mars 2025 | Communiqué de presse officiel |
| 19 mars 2025 | Lancement de la consultation |
| 26 mars 2025 | Date limite de manifestation d'intérêt par les sociétés de gestion |
| 4 avril 2025 | Date limite de soumission des questions par les sociétés de gestion |
| 16 avril 2025 | Date limite de diffusion des réponses par le Consortium |
| 16 mai 2025 | Date limite de réception des candidatures |
| 3 juillet 2025 | Date de la soutenance orale pour les sociétés de gestion présélectionnées |
| 8 juillet 2025 | Annonce de la société de gestion sélectionnée |

Les sociétés de gestion soumissionnaires devront communiquer les documents suivants :

- **Synthèse de la thèse d'investissement** expliquant également vos motivations à candidater à cet appel d'offres (2 pages maximum)
- **Questionnaire Word** complété
- **Questionnaire Excel** complété
- **Annexes :**

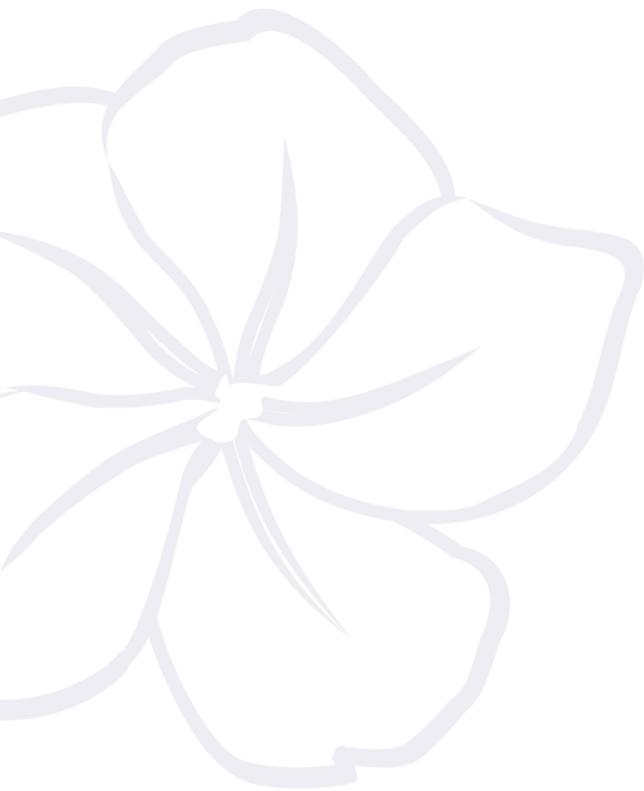
- Rapport UN PRI (*cf. Questionnaire, question 3.3*)
- Tout document attestant d'une démarche RSE (*cf. Questionnaire, question 13.1*)
- Organigramme détaillé de l'équipe d'impact (*cf. Questionnaire, question 15.3*)
- CVs des personnes composant l'équipe proposée (*cf. Questionnaire, question 15.5*)
- Maquette de Reporting (*cf. Questionnaire, section 19.Reporting*)

Les réponses devront être rédigées en français.

Les dossiers de candidature (incluant les annexes) devront être envoyés à l'adresse suivante : fondsbiodiversité@jasmincapital.com

Un accusé de réception sera envoyé.

Le Consortium se réserve le droit de rejeter les candidatures ne respectant pas ces prescriptions.



D. Annexes

1. Annexe 1 : Cadre Mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal

Les sept objectifs identifiés par le Cadre Mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal et retenus par le Consortium sont définis comme suit :

1. **Cible 2** : Restaurer d'ici à 2030 au moins 30% des écosystèmes terrestres et aquatiques dégradés afin d'améliorer la biodiversité, les fonctions écosystémiques, leur intégrité et leur connectivité
2. **Cible 3** : Conserver d'ici à 2030 au moins 30% des écosystèmes terrestres et aquatiques via des aires protégées et d'autres mesures efficaces de conservation
3. **Cible 7** : Réduire d'ici à 2030 les risques liés à la pollution à des niveaux non nuisibles pour la biodiversité
4. **Cible 8** : Atténuer les impacts des changements climatiques et renforcer la résilience de la biodiversité par des mesures d'adaptation, d'atténuation et de réduction des risques
5. **Cible 10** : Promouvoir une gestion durable des terres agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières
6. **Cible 15** : Inciter les grandes entreprises et institutions financières à évaluer, surveiller et divulguer leurs impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité
7. **Cible 19** : Mobiliser des ressources financières provenant de sources publiques et privées pour financer la biodiversité

2. Annexe 2 : Cinq pressions identifiées par l'IPBES

Les cinq pressions identifiées par l'IPBES sont définies comme suit :

Le changement d'usage des terres et des mers : Il s'agit de la modification ou de la destruction des habitats naturels en raison des activités humaines, incluant la déforestation, l'urbanisation, l'intensification agricole, l'expansion des infrastructures, et la conversion des zones naturelles en terres agricoles ou industrielles.

L'exploitation directe des organismes : Cette pression englobe la surexploitation des ressources naturelles, notamment la surpêche, la chasse excessive, l'exploitation forestière non durable, et le commerce illégal d'espèces sauvages. Ces activités réduisent la population d'espèces et altèrent les écosystèmes.

Le changement climatique : L'élévation des températures, les modifications des précipitations, la fréquence accrue des événements climatiques extrêmes (sécheresses, tempêtes, incendies de forêt) et l'acidification des océans ont des impacts majeurs sur les écosystèmes et la biodiversité, mettant en péril de nombreuses espèces.

Les pollutions : Cela inclut une large gamme de polluants ayant des effets néfastes sur la biodiversité, notamment : (i) polluants chimiques affectant la santé des espèces et des écosystèmes, (ii) pollutions plastiques contaminant les milieux terrestres et marins, (iii) pollution lumineuse et sonore, perturbant les cycles de vie et les comportements des espèces.

Les espèces exotiques envahissantes : L'introduction et la prolifération d'espèces non indigènes dans un écosystème peuvent causer des déséquilibres écologiques, en mettant en concurrence ou en menaçant les espèces locales, en modifiant les chaînes alimentaires et en altérant les habitats naturels.

3. Annexe 3 : Définition des impacts territoriaux, humains et sociaux

L'impact territorial passe par le soutien à des projets favorisant la régénération des écosystèmes locaux, la protection des habitats naturels et le développement de pratiques économiques durables limitant l'artificialisation des sols.

L'impact humain se traduit par la sensibilisation et l'implication des acteurs locaux dans la transition écologique, la création d'emplois dans des filières respectueuses de la biodiversité et le renforcement des savoir-faire liés à la gestion durable des ressources naturelles.

L'impact social se manifeste par l'amélioration des conditions de vie des communautés locales grâce à un accès équitable aux ressources naturelles, la promotion de l'inclusion sociale, ainsi que le renforcement des liens sociaux autour de projets collectifs visant la préservation et la restauration de la biodiversité.

4. Annexe 4 : Définition des écosystèmes

Les écosystèmes terrestres

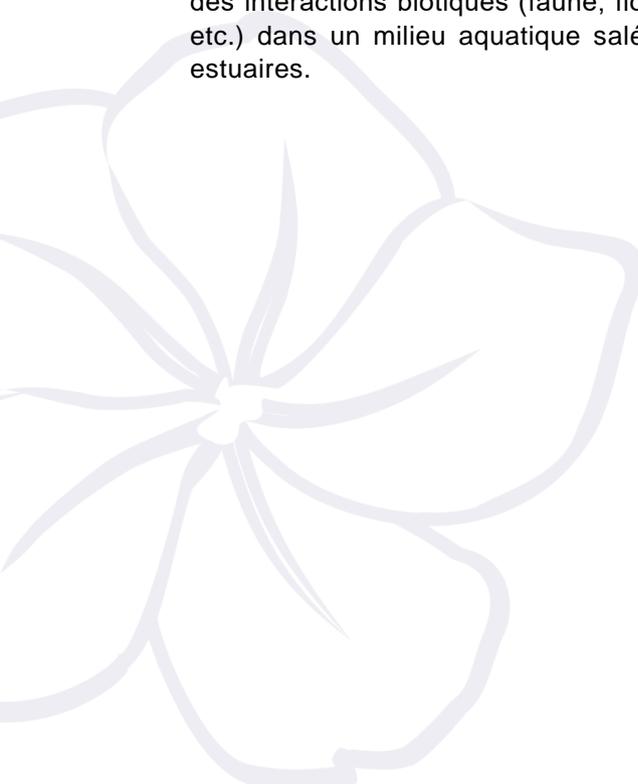
Seront considérés comme écosystèmes terrestres, tout système écologique fondé sur des interactions entre espèces végétales, animales et microbiennes évoluant sur des sols non immergés, intégrant des habitats variés (forêts, savanes, prairies, montagnes, zones agricoles, etc.).

Les écosystèmes aquatiques d'eau douce

Seront considérés comme écosystèmes aquatiques d'eau douce, tout système écologique structuré par des interactions biotiques (faune, flore, etc.) et abiotiques (qualité de l'eau, température, débit, etc.) dans un milieu aquatique non salé, tels que les rivières, lacs, étangs et zones humides.

Les écosystèmes aquatiques marins

Seront considérés comme écosystèmes aquatiques marins, tout système écologique structuré par des interactions biotiques (faune, flore, etc.) et abiotiques (qualité de l'eau, température, salinité, etc.) dans un milieu aquatique salé tels que les océans, mers, mangroves, récifs coralliens et estuaires.



E. Questionnaire

Nous vous prions de formuler vos réponses de manière claire et concise. Le document de réponse au questionnaire ne devra pas excéder 50 pages, hors synthèse de la thèse d'investissement, qui ne devra pas excéder 2 pages.

Les documents de réponse respecteront les formats : *Société de gestion_Candidature.pdf* et *Société de gestion_Candidatures.xlsx*

Informations Générales

1. Société de Gestion : Informations Générales

1.1. Informations générales de la société de gestion.

| | |
|--|--|
| Nom de la société de gestion | |
| Adresse | |
| Code postal | |
| Ville | |
| Pays | |
| Numéro de téléphone | |
| Adresse URL du site Internet | |
| Forme juridique | |
| Date de création | |
| Pays du siège social | |
| Autorité de régulation supervisant la société de gestion | |
| Numéro d'enregistrement de l'autorité de la régulation | |
| Actionnaire principal | |

1.2. Contacts de la société de gestion.

| | Contact #1 | Contact #2 |
|------------------|------------|------------|
| Nom | | |
| Prénom | | |
| Fonction | | |
| Courriel | | |
| Téléphone mobile | | |
| Téléphone fixe | | |

1.3. Responsables du dossier de candidature.

| | Responsable #1 | Responsable #2 |
|------------------|----------------|----------------|
| Nom | | |
| Prénom | | |
| Fonction | | |
| Courriel | | |
| Téléphone mobile | | |
| Téléphone fixe | | |

1.4. Actionnariat de la société de gestion.

| Actionnaire | Nature* | Capital détenu (%) |
|-------------|---------|--------------------|
| | | |
| | | |

* Personne morale, Dirigeant, Fondateur, Employés, Autre (précisez)

- 1.5. Nom des principaux dirigeants et des mandataires sociaux.
- 1.6. Retracer les principales évolutions de l'architecture de contrôle de la société de gestion au cours des trois dernières années. Indiquez si la société de gestion a fait l'objet d'un rapprochement avec une autre société de gestion au cours des trois dernières années.
- 1.7. Indiquez les principaux indicateurs financiers consolidés et audités de la société de gestion des trois dernières années (en M€).

| | Date de fin d'exercice | Fonds propres | Résultat net | Chiffre d'Affaires |
|------|------------------------|---------------|--------------|--------------------|
| 2024 | | | | |
| 2023 | | | | |
| 2022 | | | | |

- 1.8. Indiquez le nombre de bureaux de la société de gestion ainsi que, le cas échéant, les différentes localisations.
- 1.9. Indiquez les plans de levée de fonds de la société de gestion pour les cinq prochaines années.

2. AuM

Veillez vous référer au Questionnaire Excel, onglet « 2. AuM ».

3. Conformité et Politique ESG

- 3.1. Indiquez le nombre de fonds Tibi gérés par la société de gestion.

| Nom du fonds | Millésime | Taille (M€) | Stratégie |
|--------------|-----------|-------------|-----------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

- 3.2. Indiquez le nombre de fonds Article 8 ou 9 SFDR gérés par la société de gestion.

| Nom du fonds | Article 8 / 9 | Millésime | Taille (M€) | Stratégie |
|--------------|---------------|-----------|-------------|-----------|
| | | | | |
| | | | | |

- 3.3. Êtes-vous signataire UN PRI ? Si oui, indiquez la date de signature ainsi que les notations obtenues au dernier rapport publié. Vous veillerez que ce rapport inclut le module *Policy, Governance, and Strategy* et soit partagé lors de la candidature (voir section C, « Règlement de la consultation »).
- 3.4. La société de gestion possède-t-elle des fonds labélisés ISR ? Si oui, précisez le nombre de fonds concernés, leurs noms, la date d'obtention du label, ainsi que la part (en %) des investissements qualifiés de durables ($\geq 60\%$).
- 3.5. La société de gestion possède-t-elle des certifications ESG, autre label, engagement ou initiative relatif à l'impact, au climat, à l'ESG ou à la biodiversité ?
- 3.6. Indiquez la liste d'adhésion aux initiatives de Place signées, ainsi que l'année de signature.
- 3.7. Indiquez la liste d'adhésion aux initiatives climatiques signées, ainsi que l'année de signature.
- 3.8. Indiquez la liste d'adhésion aux initiatives sur la biodiversité signées, ainsi que l'année de signature.

- 3.9. Indiquez votre stratégie définie concernant les énergies fossiles (dont la sortie du secteur du charbon), en précisant l'horizon.

4. Déontologie

- 4.1. La société de gestion a-t-elle fait l'objet, au cours des trois dernières années (au 31/12/2024), d'une enquête, de procédures disciplinaires, ou de condamnations de la part de l'une des autorités de régulation dont elle relève ou d'une autorité judiciaire ? Le cas échéant, commentez.
- 4.2. La société de gestion a-t-elle connu, au cours des trois dernières années (au 31/12/2024), des litiges d'ordre déontologique ou liés à des infractions de la législation sur le blanchiment de capitaux ayant donné lieu à une indemnisation (versée ou provisionnée) ? Le cas échéant, commentez.
- 4.3. Indiquez les éléments à la connaissance de la société de gestion de nature à affecter le bon déroulement de la gestion financière et administrative du mandat, tels que : situation éventuelle de conflit d'intérêt, éléments affectant la stabilité de l'équipe de gestion, évolution récente de la situation financière de la société de gestion, de son(es) actionnaire(s) principal(aux), de la société garante, ou de l'un ou l'autre des prestataires éventuellement impliqués dans le mandat.

Équipe et Expertise

5. Équipe

Veillez vous référer au Questionnaire Excel, onglet « 5. Équipe ».

6. Expertise

Veillez vous référer au Questionnaire Excel, onglet « 6. Expertise ».

Track Record

7. Track Record

Veillez vous référer au Questionnaire Excel, onglet « 7. Track Record ».

Thèse d'Investissement

8. Stratégie d'investissement

- 8.1. Veuillez définir ce que vous entendez par « solution » - voir section A du Cahier des charges. La société de gestion s'assurera que cette définition réponde aux objectifs définis dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ainsi qu'aux défis des pressions identifiées par l'IPBES.
- 8.2. Comment envisagez-vous de respecter l'exigence d'allouer au minimum 80% du montant total investi dans des participations situées dans l'Union Européenne, en Norvège, en Suisse ou au Royaume-Uni ? - voir section 5 du Cahier des charges.
- 8.3. Expliquez les moyens envisagés pour démontrer les bénéfices territoriaux (localiser/cartographier), par exemple via une approche géospatiale - voir section 5 du Cahier des charges.
- 8.4. Comment entendez-vous exercer une influence significative sur la majorité des participations ? – voir section 8 du Cahier des charges.
- 8.5. Expliquez votre capacité à négocier l'obtention d'un siège au Conseil d'Administration, au Conseil de Surveillance ou équivalent – voir section 8 du Cahier des charges.
- 8.6. Décrivez les méthodes utilisées par la société de gestion pour créer de la valeur dans les sociétés en portefeuille. Fournissez des études de cas illustrant ces propos.

- 8.7. Décrivez l'utilisation de l'effet de levier au niveau des sociétés du portefeuille et indiquez le niveau de levier visé (%) pour un investissement.
- 8.8. Quelle approche envisagez-vous d'adopter pour vous distinguer des autres fonds investissant dans des solutions similaires et remporter des opportunités d'investissement ?
- 8.9. Comment vous assurerez-vous que les solutions proposées s'inscrivent dans une démarche alignée à la taxonomie verte européenne (principe DNSH) ? – voir section 4 du Cahier des charges.
- 8.10. Comment vous assurerez-vous que la thèse d'investissement adresse un large éventail de secteurs impactant la biodiversité ? Veuillez également fournir la liste des secteurs que vous considérez les plus impactants pour la biodiversité – voir section 4 du Cahier des Charges.

9. Processus d'investissement

- 9.1. Décrivez vos canaux d'origination pour les opportunités d'investissement.
- 9.2. Décrivez votre processus d'origination.
- 9.3. Décrivez votre processus de screening.
- 9.4. Décrivez votre processus de Due Diligence.
- 9.5. Décrivez votre processus de suivi des investissements.
- 9.6. Décrivez votre processus de désinvestissement.

10. Exclusions

- 10.1. Quelles sont vos exclusions habituelles en matière d'investissement ?
- 10.2. Quelle est votre politique d'exclusion concernant la biodiversité ?
- 10.3. Êtes-vous en accord avec la politique d'exclusion et les limites d'exposition telles que décrites dans la section 6 du Cahier des charges ?
- 10.4. Contribuez, si vous le souhaitez, à la liste d'exclusion présentée dans la section 6 du Cahier des charges.

11. Modèle économique

- 11.1. Proposez un modèle économique incluant un mécanisme de frais de gestion et un mécanisme de *Carried Interest* qui répondent aux exigences du Cahier des charges telles qu'indiquées en section 9.

12. Allocation illustrative

Pour les questions ci-dessous veuillez vous référer au Questionnaire Excel, onglet « 12 - Output ».

- 12.1. Justifiez l'allocation cible en termes de diversification géographique, ainsi que sa faisabilité - voir section 5 du Cahier des charges.
- 12.2. Justifiez l'allocation cible en devise, ainsi que sa faisabilité - voir section 5 du Cahier des charges.
- 12.3. Justifiez l'allocation cible des classes d'actifs, ainsi que sa faisabilité - voir section 3 du Cahier des charges.
- 12.4. Justifiez l'allocation cible des différents segments, ainsi que sa faisabilité. Veuillez également formuler une définition du/des segment(s) choisi(s) - voir section 3 du Cahier des charges.
- 12.5. Justifiez l'allocation cible entre des solutions ayant une contribution directe ou indirecte sur la biodiversité, ainsi que sa faisabilité - voir section 4 du Cahier des charges.

Cadre ESG et Stratégie Biodiversité

13. Politique RSE et ESG

- 13.1. La société de gestion a-t-elle instaurée une démarche RSE formalisée ? Le cas échéant, précisez l'année de mise en place ainsi que l'année de la dernière mise à jour. Veuillez annexer à la candidature tout document attestant de cette démarche RSE (voir section C, « Règlement de la consultation »).
- 13.2. Décrivez votre démarche RSE concernant le pilier environnement, social et gouvernance.
- 13.3. Votre thèse d'impact envisage-t-elle d'intégrer les dimensions territoriales, humaines et sociales, conformément aux orientations mentionnées dans le Cahier des charges (*Annexe 3*) ? Si oui, comment ?
- 13.4. Expliquez comment le Fonds mettra en œuvre une stratégie alignée sur une trajectoire carbone rigoureuse et ambitieuse, visant notamment l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050.
- 13.5. Veuillez donner le nombre d'abonnements à des agences de notations ESG et autres fournisseurs de données. Le cas échéant, indiquez lesquels.

14. Définitions

- 14.1. Fournissez votre propre définition de la biodiversité - voir section Contexte du Cahier des charges.
- 14.2. Fournissez votre propre définition du capital naturel - voir section Contexte du Cahier des charges.
- 14.3. Expliquez la méthodologie retenue pour catégoriser l'impact d'une solution en gain net ou perte évitée - voir section 4 du Cahier des charges.
- 14.4. Quelle distinction établissez-vous entre contribution directe et indirecte à la biodiversité ? - voir section 4 du Cahier des charges.
- 14.5. Qu'entendez-vous par "aspect innovant" d'une solution ? Comment évalueriez-vous cet aspect ? - voir section 4 du Cahier des charges.
- 14.6. Le portefeuille qui sera constitué sera-t-il aligné avec la stratégie et la trajectoire Net Zéro Initiative (Accord de Paris) ?
- 14.7. Comment la société envisage-t-elle d'aligner le Fonds aux meilleures pratiques concernant la contribution aux neuf limites planétaires ?

15. Équipe dédiée

Veuillez vous référer au Questionnaire Excel, onglet « 15. Équipe Dédiée ».

16. Ressources et Expertise biodiversité

- 16.1. Avez-vous (ou avez-vous déjà eu) des participations dont l'activité œuvre en faveur de la biodiversité ? Si oui, veuillez lister et expliquer en quoi ces participations contribuent-elles à la préservation de la biodiversité ? Assurez-vous que votre réponse correspond aux informations indiquées dans le questionnaire Excel, onglet « 7. Track Record ».
- 16.2. Le cas échéant, comment comptez-vous tirer parti de cette expertise pour ce Fonds ?
- 16.3. Quelle est l'étendue de votre expertise en tant qu'investisseur dans des solutions ayant un impact sur les écosystèmes précédemment cités ?
- 16.4. Dans le cadre des Due Diligences menées pour une décision d'investissement, comment vous assurerez-vous que la société cible respecte les critères définis dans le Cahier des charges en matière de biodiversité ? Expliquez les Due Diligence biodiversité qui seront menées.

- 16.5. Décrivez les moyens dont dispose votre société en matière de recherche et d'analyse extra-financière, notamment les grilles ou outils qui permettent d'évaluer les risques et opportunités liés à la biodiversité.
- 16.6. Décrivez quelles sont vos ressources et expertises internes et/ou externes dédiées à la biodiversité (experts internes, comité externe indépendant, partenariats, etc.).

17. Mesure de l'impact

- 17.1. Expliquez la méthodologie utilisée pour la mesure de l'impact sur la biodiversité – voir section 7 du Cahier des charges.
- 17.2. Expliquez pourquoi vous avez choisi cette méthodologie.
- 17.3. Comment comptez-vous collaborer avec le Comité Scientifique pour faire approuver annuellement cette méthodologie ?
- 17.4. Comment vous assurerez-vous que cette méthodologie s'alignera sur les meilleures pratiques et recommandations du marché au fil du temps ?
- 17.5. Comment vous assurerez-vous que les solutions proposées répondent aux objectifs déterminés par le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal sélectionnés par le Consortium ?
- 17.6. Comment vous assurerez-vous que les solutions proposées répondent à un maximum de pressions identifiées par l'IPBES ?
- 17.7. Expliquez comment la méthodologie mise en place permettra le suivi continu des indicateurs tout au long du cycle d'investissement - voir section 7 du Cahier des charges.
- 17.8. Veuillez fournir des exemples d'indicateurs qui pourront être utilisés afin de répondre aux exigences du Consortium concernant les trois niveaux de mesure d'impact - voir section 7 du Cahier des charges.

| Au niveau des participations | Au niveau du portefeuille global | Indicateur unique |
|------------------------------|----------------------------------|-------------------|
| | | |

- 17.9. Comment identifierez-vous des solutions générant un impact positif sur les écosystèmes terrestres, aquatiques d'eau douce et aquatiques marins ?
- 17.10. Veuillez fournir des exemples d'entreprises générant un impact positif sur les écosystèmes terrestres, aquatiques d'eau douce ou aquatiques marins.
- 17.11. Quelle sera l'allocation cible indicative des solutions destinées à répondre aux enjeux d'un, de deux ou des trois écosystèmes précédemment cités ? Expliquez le rationnel quant aux choix effectués.

| | Montant (M€) | Ventilation (%) |
|-------------------------|--------------|-----------------|
| Écosystèmes terrestres | | |
| Écosystèmes d'eau douce | | |
| Écosystèmes marins | | |

- 17.12. Disposez-vous d'un cadre impact déjà existant comportant des indicateurs d'impact clairement définis (OPIM, par exemple) ? Si oui, précisez lesquels.

17.13. Complétez les tableaux ci-dessous en détaillant les solutions susceptibles d'être envisagées par le Fonds (ci-après un exemple).

| Solution | Pression(s) identifiée(s) par l'IPBES | Indicateur(s) associé(s) de suivi |
|--|--|--|
| <i>Agriculture régénérative reposant sur des pratiques agricoles qui améliorent la santé des sols, restaurent la biodiversité et augmentent la résilience des écosystèmes.</i> | <i>Changement d'usage des terres et des mers</i> | <p>Biodiversité et écosystèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Indice de diversité des espèces dans les parcelles agricoles (nombre et abondance des espèces d'insectes, d'oiseaux, de plantes, etc.)</i> <i>Taux de couverture végétale (% du sol couvert par une végétation permanente)</i> <p>Climat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Teneur en matière organique des sols (% de carbone organique stocké)</i> <p>Productivité et économie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Rendement des cultures (comparaison avant/après)</i> <i>Réduction de l'usage d'intrants chimiques (quantité de pesticides et engrais utilisée/an)</i> <i>Revenus des agriculteurs (évolution du chiffre d'affaires et des bénéfices)</i> |
| | | |
| | | |

| Solution | Objectif(s) identifié(s) de Kunming Montréal | Indicateur(s) associé(s) de suivi |
|----------|--|-----------------------------------|
| | | |
| | | |
| | | |

17.14. Expliquez comment votre méthodologie s'inscrit dans une théorie du changement, définissant le lien entre les actions mises en place et les objectifs attendus – voir section 7 du Cahier des charges.

Modalités Internes

18. Gouvernance

18.1. Comment prévoyez-vous l'intégration du Comité Scientifique ainsi que du Comité d'Impact dans la gouvernance du Fonds.

- 18.2. Expliquez le processus de validation par le Comité d'Impact des indicateurs liés à la biodiversité, ainsi que les seuils atteints par participation sur lesquels le niveau de *Carried Interest* sera indexé.
- 18.3. Expliquez le processus de validation annuelle par le Comité Scientifique de l'approche méthodologique décrite en section 7 du Cahier des charges.
- 18.4. Indiquez si, dans le cadre de la création d'un fonds thématique, vous avez déjà travaillé avec un Comité externe. Le cas échéant, comment avez-vous collaboré ?
- 18.5. Veuillez fournir un résumé de votre politique de vote et les grandes orientations guidant l'exercice de vos droits de vote au sein des sociétés en portefeuille – voir section 10 du Cahier des charges.

19. Reporting

- 19.1. Le reporting qui sera mis en place respectera-t-il les normes comptables françaises (French GAAP) ?
- 19.2. Le reporting sera-t-il rédigé en français ?
- 19.3. Le reporting sera-t-il partagé de manière trimestrielle ?
- 19.4. Expliquez les données qualitatives qui seront présentes dans le reporting - voir section 10 du Cahier des charges.
- 19.5. Expliquez les données quantitatives qui seront présentes dans le reporting - voir section 10 du Cahier des charges.
- 19.6. Expliquez les données extra-financières qui seront présentes dans le reporting - voir section 10 du Cahier des charges.
- 19.7. Expliquez les indicateurs extra-financiers intégrés au reporting, tels que détaillés dans la section 7 (indicateurs ligne-à-ligne, indicateurs agrégés et indicateur unique) ainsi que dans la section 10 du Cahier des charges.
- 19.8. Expliquez comment le reporting répondra aux exigences réglementaires des membres du Consortium, notamment en matière de transparence et de conformité à Solvabilité II – voir section 10 du Cahier des charges.
- 19.9. Expliquez votre approche en termes de collecte des données – voir section 10 du Cahier des charges.
- 19.10. Quels sont les supports de reporting et les modalités d'accès que la société de gestion envisage (exemples : plateformes en ligne, envoi Excel / PDF, etc.) ?

20. Fonds

- 20.1. Informations générales sur le Fonds :

| | |
|------------------------------------|---|
| Structure juridique | |
| Durée du Fonds | 10 ans + 2 x 1 an soumis à l'approbation du Consortium pour les deux prorogations |
| Période d'investissement | 5 ans – sans extension possible |
| Classification SFDR | |
| Label Tibi | |
| Frais de gestion : | |
| <i>Période d'investissement</i> | |
| <i>Période post-investissement</i> | |

| | |
|-----------------------------|-----|
| Autres : | |
| <i>Devise</i> | EUR |
| <i>Hurdle (%)</i> | 8% |
| <i>Carried Interest (%)</i> | |
| <i>Catch-up (%)</i> | |
| <i>GP commitment (%)</i> | |

- 20.2. Comment envisagez-vous le *GP commitment* pour ce Fonds aux côtés du Consortium ? – voir section 9 du Cahier des charges
- 20.3. Envisagez-vous de vous associer à une société de gestion tiers afin de compléter votre périmètre d'action et d'intégrer des classes d'actifs non couvertes en interne ? La société de gestion tiers devra également prendre connaissance du Cahier des charges et remplir l'intégralité de ce questionnaire.
- 20.4. Le cas échéant, veuillez préciser le nom de cette société de gestion tiers ainsi que la/les classe(s) d'actifs concernée(s) et/ou que l'/les expertise(s) concernée(s).
- 20.5. Le cas échéant, veuillez confirmer que le Fonds disposera d'un Comité d'Investissement unique et que le Consortium bénéficiera d'un interlocuteur exclusif.
- 20.6. Expliquez votre vision long terme de cette initiative. Comment envisagez-vous les fonds successeurs au-delà de l'initiative de Place ?

